



## Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.7

**N° de la demande :** 2014-5749  
**Demande :** Modification du délai avant la mise en pâturage  
**Produit :** Herbicide Callisto 480SC  
**Numéro d'homologation :** 27833  
**Matière active (m.a.) :** Mésotrione  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2591677

### Objet de la demande

La présente demande vise à modifier le délai entre la dernière application de l'herbicide Callisto 480SC et la coupe du maïs cultivé pour le fourrage, pour qu'il passe de 90 à 45 jours.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation des risques pour la santé

Les données sur les résidus provenant d'essais en champ réalisés aux États-Unis, y compris dans des régions de culture représentatives des conditions canadiennes, ont été soumises pour appuyer la modification du délai entre la dernière application de l'herbicide Callisto 480SC et la coupe du maïs cultivé pour le fourrage, pour qu'il passe de 90 à 45 jours. Le mésotrione a été appliqué sur du maïs cultivé à des doses exagérées et les cultures ont été récoltées conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. Dans le cadre de cette requête, on a également réévalué les données provenant d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur le maïs cultivé. La modification demandée à apporter à l'étiquette de l'herbicide Callisto 480SC ne devrait pas avoir d'incidence sur la quantité de résidus dans et sur le maïs cultivé. Par conséquent, l'exposition alimentaire ne devrait pas augmenter et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les renseignements fournis à l'appui de la présente modification et juge que l'homologation complète du délai entre la dernière application de l'herbicide Callisto 480SC et la coupe du maïs cultivé pour le fourrage, passant de 90 à 45 jours, est acceptable.

### References

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.